
Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux 2026-2031

Cote du document: EB 2025/146/R.36

Point de l'ordre du jour: 19

Date: 25 novembre 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Documents de référence: Rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (mesure contrôlable n° 9) ([GC 47/L.5](#))

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à prendre note de la version actualisée du Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux 2026-2031, mise à jour qui donne suite à l'engagement pris au titre de FIDA13.

Questions techniques:

Juan Carlos Mendoza Casadiegos

Directeur

Division environnement, climat, genre et inclusion sociale

courriel: juancarlos.mendoza@ifad.org

Hisham Zehni

Spécialiste technique supérieur (jeunes) et

coordonnateur du groupe pour l'inclusion sociale

Division environnement, climat, genre et inclusion sociale

courriel: h.zehni@ifad.org

Table des matières

Résumé	ii
I. Introduction et contexte	1
A. Introduction	1
B. Contexte général: difficultés et perspectives des jeunes ruraux	1
II. Intégration des questions relatives aux jeunes au FIDA – orientation stratégique, principales réalisations et enseignements tirés	4
A. Orientation stratégique	4
B. Principaux résultats et réalisations	4
C. Principaux enseignements tirés	5
III. Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux 2026-2031	7
A. Cohérence stratégique	7
B. Théorie du changement	7
C. Domaines d'action	9
D. Mise en œuvre du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux 2026-2031	12

Annexes

- I. Théorie du changement
- II. Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux 2026-2031
- III. Principaux enseignements

Résumé

1. Les jeunes ruraux sont plus durement touchés par certaines difficultés, parmi lesquelles un accès limité à l'éducation, au financement, à la terre et aux emplois décents. La plupart occupent un emploi informel dans les régions où les changements climatiques risquent de compromettre la productivité agricole. Malgré ces contraintes, les jeunes ruraux témoignent d'une exceptionnelle résilience, s'imposant de plus en plus souvent en pionniers de l'innovation technique au service de la transformation des systèmes agroalimentaires. Il est donc essentiel de mobiliser pleinement ces potentialités si l'on souhaite parvenir à la sécurité alimentaire et à la croissance économique autour du globe.
2. Face aux dynamiques mondiales, le FIDA a progressivement renforcé l'accent stratégique placé sur la jeunesse rurale, qu'il a ancré au cœur de son programme de travail. D'immenses progrès ont certes été accomplis, mais plusieurs enseignements tirés d'expériences passées pourraient accroître encore l'efficacité et l'impact de l'action que le Fonds poursuit dans ce domaine.
3. Le Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux 2026-2031 donne suite aux engagements pris au titre de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA, et plus précisément à la mesure contrôlable n° 9, qui tend à la mise au point de plans d'action sur les jeunes, le genre et la nutrition. Couvrant une période de six ans, le plan vise à consolider les mesures prises par le FIDA pour aider les jeunes ruraux des deux sexes à élargir leurs perspectives en matière d'emploi rémunérateur, de création d'entreprise et d'autonomisation.
4. Le plan d'action s'articule autour de trois objectifs stratégiques: i) renforcer la pertinence des programmes du FIDA tenant compte des besoins des jeunes afin de répondre aux demandes des pays; ii) accroître l'efficacité des programmes du portefeuille du FIDA qui tiennent compte des besoins des jeunes; iii) accroître le pouvoir de décision, les moyens d'action et l'autonomisation des jeunes ruraux.
5. Ces objectifs seront atteints dans le cadre de quatre domaines d'action interconnectés:
 - **Domaine d'action n° 1 – Exécution des programmes de pays:** intégrer des méthodes de conception et d'exécution de qualité, qui tiennent compte des besoins des jeunes.
 - **Domaine d'action n° 2 – Développement des capacités:** perfectionner les compétences des équipes et des partenaires nationaux du FIDA, ainsi que les outils à leur disposition, notamment au sein des unités de gestion de projet.
 - **Domaine d'action n° 3 – Gestion des savoirs et participation à l'élaboration des politiques:** produire des éléments factuels et les mettre à profit pour améliorer les programmes et influer sur les politiques.
 - **Domaine d'action n° 4 – Partenariats et mobilisation des ressources:** resserrer la collaboration avec les organisations dirigées par des jeunes et mobiliser des financements en faveur des initiatives axées sur les jeunes.
6. En définitive, si le Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux 2026-2031 considère les jeunes ruraux sous leur statut de bénéficiaires, il les présente également comme des artisans à part entière de la transformation durable et inclusive du monde rural.

Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux 2026-2031

I. Introduction et contexte

A. Introduction

1. Le **Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux 2026-2031** a pour finalité de renforcer les systèmes, les processus et les capacités du FIDA de manière à changer radicalement la donne en faveur des jeunes ruraux des deux sexes. Il établit les mesures prioritaires à envisager pour que les questions relatives aux jeunes soient mieux intégrées aux opérations de pays menées par le FIDA, à la participation à l'élaboration des politiques, aux systèmes de gestion des savoirs et aux partenariats.
2. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux 2026-2031 donne suite aux engagements pris au titre de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13), en particulier à la mesure contrôlable n° 9, qui tend à la mise au point de plans d'action sur les jeunes, le genre et la nutrition. Il s'appuie sur les bases jetées par le Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux 2019-2021, dont l'objectif était d'intégrer les questions relatives aux jeunes dans le programme de travail du Fonds. Surtout, le nouveau plan d'action tire parti des acquis pratiques et des enseignements répertoriés depuis 2019 et de données à jour sur l'évolution de la situation des jeunes ruraux. L'ambition est de faire en sorte que le FIDA soit mieux en mesure d'accentuer les effets directs en faveur des jeunes et de les amplifier à l'échelle de ses opérations.
3. Issu d'un processus largement participatif, le plan d'action est le fruit de vastes consultations qui se sont tenues avec diverses parties prenantes, au sein et hors du FIDA. Le plan, et il s'agit là d'un aspect important, a été sensiblement étayé par la contribution directe des jeunes, dont les observations et les priorités ont été diligemment recueillies et prises en compte, afin que les revendications de la jeunesse rurale servent de fil rouge à son élaboration.
4. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux 2026-2031 est en parfaite cohérence avec les stratégies institutionnelles et les plans d'action du FIDA sur le ciblage, le genre, la nutrition, le climat, les peuples autochtones, l'inclusion du handicap, la collaboration avec le secteur privé et la fragilité. Il tire en outre parti de la coopération Sud-Sud et triangulaire, qui est entendue comme un outil stratégique servant à catalyser l'échange des connaissances, à stimuler l'apprentissage par les pairs, et à faire monter en puissance les initiatives utiles à la jeunesse.
5. Par le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux 2026-2031, le FIDA rappelle que la participation effective des jeunes conditionne la transformation inclusive et durable du monde rural, et s'engage à se tenir à leurs côtés, alors qu'ils concourent à bâtir l'avenir auquel ils se destinent.

B. Contexte général: difficultés et perspectives des jeunes ruraux

6. **La jeunesse rurale, grand groupe démographique, fait face à des problèmes interdépendants auxquels il est urgent de s'attaquer.** La population mondiale compte aujourd'hui plus de 1,3 milliard de jeunes, dont 89% vivent dans les pays en développement¹. Près de 50% d'entre eux habitent dans des zones rurales, et ce taux est supérieur à 60% dans les pays à faible revenu et à

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2025. *The Status of Youth in Agrifood Systems*. Rome.

revenu intermédiaire, et atteint jusqu'à 70% en Afrique subsaharienne². Alors qu'environ 69% de ces jeunes ruraux comptent sur l'agriculture pour vivre, ces derniers devraient voir la productivité agricole chuter sous l'effet de la variabilité climatique³. Ces tensions sont exacerbées par les insuffisances dans l'accès à un emploi décent, à un enseignement de qualité et aux ressources productives.

7. **L'emploi décent confine encore à l'utopie pour les jeunes ruraux.** Le taux de chômage des jeunes est 3,5 fois plus élevé que celui des adultes⁴ et, dans les pays à faible revenu, 95% des jeunes travailleurs ruraux occupent un emploi dans le secteur informel⁵. Les taux de pauvreté laborieuse atteignent dès lors des niveaux élevés, et 40,7% des jeunes vivent avec moins de 2,15 USD par jour⁶. Souvent, les emplois disponibles ne répondent pas aux aspirations des jeunes, notamment dans les zones rurales qui comptent peu d'entreprises pourvoyeuses d'emplois, et où bon nombre d'employeurs se montrent réticents à recruter dans cette tranche d'âge⁷. Cette discordance est source d'angoisse et nourrit un profond sentiment d'incertitude quant à l'avenir.
8. **Les inégalités en matière de compétences et d'instruction demeurent un frein à l'ascension sociale.** Alors que 76% des jeunes ruraux aspirent à occuper un emploi hautement qualifié, seulement 13% d'entre eux atteignent cet objectif⁸. Le taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire des jeunes ruraux est nettement inférieur à celui des jeunes urbains⁹. Au niveau mondial, on note une très faible participation aux programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels; 13,6% des jeunes seulement ont achevé leur cursus et ce taux chute à 9% en Afrique¹⁰. Plus d'un jeune sur quatre n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation, et ce phénomène touche majoritairement les jeunes femmes¹¹.
9. **La pénurie de services dans les zones rurales et les obstacles à l'accès aux ressources productives brident le potentiel de la jeunesse.** Les jeunes ruraux peinent encore à accéder aux services financiers, à la terre, aux outils numériques et à d'autres catégories d'actifs. En 2021, seulement 66% des jeunes de 15 à 24 ans détenaient un compte auprès d'un établissement officiel, un taux imputable à l'exigence de majorité civile et aux normes sociales, qui constituent souvent un frein à l'accès autonome au crédit¹². Le niveau d'accession à la propriété foncière chez les jeunes est extrêmement faible en raison de la lenteur du règlement des successions, et les propriétaires fonciers ne sont pas pour autant épargnés par l'insécurité foncière¹³. La fracture numérique est tout aussi béante. Seulement 34% des jeunes qui occupent un emploi dans les secteurs agroalimentaires traditionnels utilisent Internet, alors que ce taux atteint 98% dans les secteurs industriels. L'accès à l'information, à l'innovation, aux activités rémunératrices et aux possibilités d'entrepreneuriat en pâtit¹⁴.

² Agence allemande de coopération internationale (GIZ). 2020. *Good practices and lessons from GIZ Programmes on rural youth employment*.

³ FAO. 2025. *The Status of Youth in Agrifood Systems*. Rome.

⁴ Organisation internationale du Travail (OIT). 2024. *Global Employment Trends for Youth 2024. Decent work, brighter futures*.

⁵ FAO. 2025. *The Status of Youth in Agrifood Systems*. Rome.

⁶ OIT. Note d'orientation de l'OIT. 11 juin 2024. *Accroître le potentiel des jeunes ruraux: vers des emplois décents et un avenir durable*.

⁷ FAO. 2025. *The Status of Youth in Agrifood Systems*. Rome.

⁸ Coalition internationale pour l'accès à la terre, Jeunes: Le défi des droits fonciers pour les jeunes, consulté le 6 juillet 2025.

⁹ FAO. 2025. *The Status of Youth in Agrifood Systems*. Rome.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ OIT. 2024. *Global Employment Trends for Youth 2024. Decent work, brighter futures*.

¹² Ansar, Saniya; Demircuc-Kunt, Asli; Klapper, Leora; Singer, Dorothe. *The Global Findex Database 2021: Financial inclusion, digital payments, and resilience in the age of COVID-19*. Washington: Groupe de la Banque mondiale. <https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/099818107072234182>.

¹³ FAO. 2025. *The Status of Youth in Agrifood Systems*. Rome.

¹⁴ *Ibid.*

10. **Contraints par les facteurs décrits précédemment, de nombreux jeunes se retrouvent cantonnés dans des emplois précaires et peu rémunérés, une situation qui restreint la sécurité du revenu, creuse les inégalités sociales et économiques, et pousse bon nombre d'entre eux à émigrer en quête d'une vie meilleure.** La migration est un phénomène de plus en plus courant chez les jeunes ruraux du monde entier; elle est souvent liée aux grandes étapes de la vie, comme l'entrée dans la vie active, les études ou le mariage. Cependant, cet exode met en péril le renouvellement des générations dans le secteur agricole, compromet la durabilité à long terme des systèmes agroalimentaires et dessert la transformation économique des zones rurales, puisqu'il déstabilise la transmission intergénérationnelle des savoirs et des compétences¹⁵.
11. **Les jeunes vulnérables, en particulier les jeunes femmes, sont en butte à de multiples facteurs d'exclusion.** À titre d'exemple, pendant la pandémie de COVID-19, l'emploi des jeunes femmes a reflué de 7%, tandis que les jeunes hommes ont vu leur taux d'emploi augmenter de 3%¹⁶. Les mariages précoces, les grossesses à l'adolescence, les disparités en matière d'alphabétisation et les tâches domestiques non rémunérées sont autant d'aspects qui effritent le pouvoir d'action des jeunes femmes et limitent leurs perspectives. D'autres facteurs peuvent aggraver la vulnérabilité des jeunes autochtones, des jeunes migrants, des adolescentes et adolescents, et des jeunes qui vivent dans des régions en proie à la fragilité ou aux conflits, où l'éducation, l'emploi décent et les services sont encore moins accessibles¹⁷.
12. **Le secteur agroalimentaire pourrait jouer un rôle moteur dans le développement inclusif.** Les systèmes agroalimentaires, qui comptaient 44% des jeunes travailleurs en 2021, sont le premier employeur des jeunes ruraux¹⁸. Si les investissements adaptés sont poursuivis, le secteur pourrait apporter à la croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial une contribution supplémentaire de l'ordre de 680 milliards d'USD¹⁹. L'intégralité de la filière serait susceptible d'en tirer avantage, de l'exploitation agricole à la vente au détail, en passant par la transformation, la logistique et la commercialisation. En Afrique, où la valeur du marché alimentaire pourrait être multipliée par trois d'ici à 2030, les secteurs agricole et agroalimentaire seraient source d'emplois et de réduction de la pauvreté²⁰.
13. **À mesure que l'accent glisse de la production primaire vers le développement du chaînon intermédiaire de la filière agroalimentaire et des secteurs ruraux connexes, la transformation des systèmes agroalimentaires et, par ricochet, des économies rurales, pourrait démultiplier les voies d'insertion dans la vie active et accélérer la création d'un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité²¹.** Pour concrétiser ces potentialités, il est nécessaire de donner la priorité à l'accès des jeunes à la terre, au financement et aux outils numériques, de veiller à ce qu'ils soient associés aux décisions, et d'instaurer des systèmes de protection sociale propres à renforcer la résilience sur le long terme²². L'adoption d'une démarche coordonnée et adaptée aux jeunes pourrait transformer l'économie rurale et déboucher sur un avenir durable et inclusif.

¹⁵ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2024. *Global trends: Forced displacement in 2023*.

¹⁶ FAO. 2025. *The Status of Youth in Agrifood Systems*. Rome.

¹⁷ FIDA. 2019. *Rural Development Report 2019. Creating Opportunities for Rural Youth*. Rome.

¹⁸ Estimations de l'OIT réalisées à partir d'estimations modélisées de l'OIT, novembre 2023, dans: FAO. 2025. *The Status of Youth in Agrifood Systems*.

¹⁹ FAO. 2025. *The Status of Youth in Agrifood Systems*. Rome.

²⁰ Kubik, Zaneta (2022): « The challenges of rural youth employment in Africa: A literature review », Série des documents de travail du ZEF, n° 212, Université de Bonn, Centre de recherche sur le développement (ZEF), Bonn. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/264365/1/1801384487.pdf>.

²¹ OIT. 2022. *Global Employment Trends for Youth 2022*.

²² *Ibid.*

II. Intégration des questions relatives aux jeunes au FIDA – orientation stratégique, principales réalisations et enseignements tirés

14. Face à l'évolution du contexte mondial, le FIDA a progressivement renforcé l'accent stratégique placé sur la jeunesse rurale depuis la publication du premier Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, en 2019, et a inscrit la « prise en compte des besoins des jeunes »²³ au cœur de son programme de travail.

A. Orientation stratégique

15. Le FIDA est conscient qu'il est essentiel d'investir dans la jeunesse rurale – en mettant à profit son énergie, son dynamisme et son potentiel – pour créer des débouchés productifs et valorisants au sein des systèmes agroalimentaires. Les interventions axées sur la jeunesse s'articulent autour du cadre dit des « 3E »: *employment, entrepreneurship et empowerment* (en français, *emploi, entrepreneuriat et autonomisation*). Le cadre vise à offrir aux jeunes ruraux des deux sexes, en particulier celles et ceux qui se heurtent aux obstacles structurels à l'inclusion, un accès équitable aux possibilités à exploiter.

16. Par l'intermédiaire de ses programmes, le FIDA apporte un appui aux jeunes ruraux au moyen d'actions ciblées dans les domaines suivants:

- **Emploi:** soutien à l'acquisition de compétences techniques, professionnelles et psychosociales; appui aux services de mise en relation entre candidats et employeurs; promotion de l'inclusion numérique; et élargissement de l'accès aux perspectives nouvelles offertes par l'économie verte et l'économie bleue.
- **Entrepreneuriat:** amélioration de l'accès aux services liés au développement des entreprises, aux dispositifs d'appui à la création et au développement des entreprises, au mentorat, aux services financiers adaptés aux besoins des jeunes, et à l'investissement destiné aux avoirs productifs.
- **Empowerment (autonomisation):** promotion de la participation active des jeunes au sein des espaces de décision aux niveaux communautaire, national et international; renforcement des capacités d'encadrement et des capacités de défense et promotion des intérêts; et appui aux tribunes qui permettent aux jeunes, notamment aux jeunes femmes et aux groupes marginalisés, de mieux se faire entendre.

B. Principaux résultats et réalisations

17. Depuis la publication du premier Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux, les principaux résultats suivants ont été atteints:

Intégration des questions relatives aux jeunes dans les stratégies de pays

- L'intégralité (100%) des programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) incorpore des considérations relatives aux jeunes, ce qui permet d'intégrer les priorités de la jeunesse rurale dans la planification au niveau des pays.

Élaboration de programmes tenant compte des besoins des jeunes

- Le FIDA a établi des critères spécifiques qui permettent de déterminer si les besoins des jeunes sont pris en compte dans la conception des projets, et a amélioré les orientations sur la supervision pour ce qui est de la mesure de la

²³ Les projets « tenant compte des besoins des jeunes » satisfont à des exigences précises: i) ils décrivent la jeunesse rurale, les défis qu'elle rencontre et les possibilités dont elle jouit dans un contexte donné; ii) ils comprennent une stratégie ciblant explicitement les jeunes, qui prévoit des objectifs spécifiques et des activités afin d'obtenir un impact dans les domaines prioritaires, exprimés dans le cadre de la théorie du changement, de l'approche et du cadre de résultats du projet; iii) ils allouent des fonds à l'exécution des activités.

performance au cours de l'exécution.

- Des directives détaillées ont été élaborées en vue d'appuyer la conception de projets tenant compte des besoins des jeunes, de manière à aider les équipes à traduire l'inclusion des jeunes sous la forme de dispositions programmatiques concrètes.
- FIDA11 (2019-2021): 86% des nouveaux projets mis en œuvre au titre de FIDA11 étaient axés sur les jeunes (dépassant ainsi la cible de 50%).
- FIDA12 (2022-2024): 70% des nouveaux projets mis en œuvre au titre de FIDA12 étaient axés sur les jeunes (dépassant ainsi la cible de 60%).

Couverture et portée du portefeuille au regard de la prise en compte des besoins des jeunes

- 52% du portefeuille de projets en cours, soit 216 projets couvrant 90 pays, ont été validés comme axés sur les jeunes.
- Plus de 19 millions de jeunes ruraux devraient bénéficier d'avantages et de services par l'entremise des programmes soutenus par le FIDA.
- Plus de 550 000 emplois destinés aux jeunes ruraux des deux sexes doivent être mis en place par l'intermédiaire d'investissements financés par le FIDA.

Initiatives phares axées sur les jeunes

- Le programme relatif aux pôles d'entrepreneuriat agricole (Agribusiness Hubs Programme) a débouché sur la création de 59 046 emplois décents dans neuf pays d'Afrique – soit plus du double de la cible initiale, fixée à 22 550 emplois; les entreprises agricoles et les entreprises dirigées par des jeunes ont pu bénéficier de services liés au développement des entreprises, d'un accès au financement et des liens établis avec les marchés.
- L'initiative Alliances des jeunes ruraux a contribué à l'autonomisation des organisations de jeunes grâce à l'établissement d'une alliance nationale dans chacun des quatre pays suivants: Colombie, Maroc, Rwanda et Sénégal. Ces alliances ont joué un rôle déterminant, puisqu'elles ont permis à leurs membres de perfectionner leurs compétences, de prendre directement part à la conception et à l'exécution de projets du FIDA, et d'établir des liens avec l'écosystème de développement de leur pays.

C. Principaux enseignements tirés

18. La présente section livre une synthèse des principaux enseignements tirés de l'expérience acquise par le FIDA dans les domaines institutionnel, opérationnel et technique qui contribuent à améliorer les programmes que le Fonds mène en faveur des jeunes. On trouvera à l'annexe III des indications supplémentaires au sujet de ces enseignements.
- a) **Prendre en considération les priorités nationales.** Pour que les investissements débouchent sur de réelles possibilités pour les jeunes, il est nécessaire que les stratégies concordent avec les priorités des pouvoirs publics.
 - b) **Favoriser l'instauration d'écosystèmes de soutien.** Pour que les jeunes bénéficient de débouchés porteurs, les interventions doivent susciter des synergies entre différents secteurs et acteurs, à savoir le secteur privé, les pouvoirs publics, les institutions financières et les établissements de formation.
 - c) **Promouvoir les approches multisectorielles.** Les difficultés qui pèsent sur les jeunes se rapportent non seulement au secteur agricole, mais aussi aux activités non agricoles et au secteur rural non agricole. Pour que les programmes soient efficaces, les ministères de l'agriculture, du travail et de la

jeunesse doivent travailler en coordination, et des passerelles doivent être établies avec les acteurs de l'enseignement et de la santé.

- d) **Élargir l'accès au financement.** Cet obstacle majeur pour la jeunesse ne saurait être aplani sans que l'on renforce les moyens financiers des jeunes, sans que l'on aide les institutions financières à adapter leurs produits aux besoins des jeunes et sans que l'on améliore le suivi de la performance.
- e) **Améliorer l'accès à la terre et aux ressources productives.** Il est essentiel de sécuriser l'accès à la terre, à la technologie, aux intrants et aux marchés. Au vu des inégalités structurelles qui accablent les jeunes, il y a lieu d'envisager des solutions qui promeuvent la transmission intergénérationnelle des terres, des modèles de propriété conjointe, ainsi que l'accès aux intrants et aux outils numériques.
- f) **Adopter des approches de ciblage différenciées.** Les jeunes ne forment pas un bloc homogène. Un ciblage efficace discrimine l'âge, le sexe, la mobilité et la vulnérabilité, et transcende les seuils fixés pour la portée, de manière que des stratégies adaptées aux sous-groupes divers (jeunes femmes, jeunes autochtones et jeunes vivant en contexte de fragilité) puissent être élaborées.
- g) **Prendre en considération le sous-emploi et la qualité de l'emploi.** Les interventions doivent tendre à accroître les chiffres de l'emploi, mais aussi et surtout, à améliorer sa qualité et sa stabilité. Puisque bon nombre de jeunes occupent un emploi informel et mal rémunéré, il est impératif que les nouveaux projets tiennent compte des normes en matière de travail décent.
- h) **Privilégier les formations axées sur les compétences les plus recherchées.** Les activités de perfectionnement et d'apprentissage inscrites dans les programmes doivent porter sur des compétences qui correspondent aux besoins des marchés, et comprendre des services de mise en relation entre candidats et employeurs. Le renforcement des compétences non spécialisées est tout aussi essentiel.
- i) **Organiser officiellement la participation des jeunes.** Pour que les programmes aillent dans le sens des aspirations portées par les jeunes, ces derniers doivent être associés à leur conception et à leur exécution. La démarche consistant à resserrer les liens par l'entremise des groupes consultatifs pour les jeunes et des alliances des jeunes ruraux a démontré son efficacité.
- j) **Renforcer les capacités institutionnelles et la gestion des savoirs.** Les équipes de conception des projets et les unités de gestion des projets doivent disposer d'orientations et de formations plus précises, ainsi que de systèmes de gestion des savoirs plus robustes, qui permettront de recueillir et d'analyser les données sur les difficultés qui pèsent sur les jeunes, lesquelles seront mises à profit pour améliorer la conception et l'exécution des programmes et projets axés sur les jeunes.
- k) **Établir une distinction entre le cheminement qui mène à l'emploi salarié et celui qui mène à l'emploi indépendant.** Les stratégies doivent différencier ces deux parcours, dont la concrétisation dépend de dispositifs d'appui différents, qu'il s'agisse du perfectionnement des compétences, des contrats d'apprentissage, du financement ou de l'accompagnement.
- l) **Instaurer des indicateurs de performance précis.** L'absence d'indicateur comparatif relatif aux effets directs en faveur des jeunes restreint le suivi. Les indicateurs sur la création d'emplois doivent être simplifiés; de nouveaux paramètres relatifs aux effets directs en faveur des jeunes, qui exploitent

l'intelligence artificielle, devront, après aval, être déployés à plus grande échelle.

III. Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux 2026-2031

A. Cohérence stratégique

19. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux 2026-2031 est l'un des piliers sur lesquels repose l'engagement du FIDA en faveur de l'autonomisation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux. Il vise à renforcer l'appui que le FIDA apporte aux pays dans la poursuite des objectifs relatifs à la jeunesse rurale qui sont énoncés dans les stratégies nationales de développement, ainsi que l'appui apporté à la réalisation des objectifs de développement durable connexes, à commencer par l'objectif 8 (travail décent et croissance économique).
20. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux 2026-2031 est conforme aux principales politiques et stratégies et autres plans d'action institutionnels du FIDA qui intéressent, entre autres, le ciblage, le genre, la nutrition, les peuples autochtones, le handicap, l'environnement et le climat, le secteur privé, la fragilité et la coopération Sud-Sud et triangulaire. Il vient par ailleurs consolider les interactions entre les priorités relatives à la jeunesse et les priorités de FIDA13 – notamment celles qui se rapportent au climat et à la biodiversité, à la collaboration avec le secteur privé et à la fragilité –, tout en conservant la marge de manœuvre requise pour contribuer aux priorités de reconstitutions ultérieures.

B. Théorie du changement

21. La théorie du changement du présent plan d'action repose sur une logique verticale solide (voir figure à l'annexe I) qui présente l'enchaînement causal qui doit permettre de remédier aux problèmes sous-jacents et de lever les obstacles institutionnels en vue d'atteindre l'objectif du plan d'action: les jeunes ruraux des deux sexes bénéficient de perspectives élargies en matière d'emploi rémunérateur, de création d'entreprise et d'autonomisation.
22. Pour atteindre cet objectif, le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux prévoit des activités dans quatre domaines d'action: i) exécution des programmes de pays; ii) développement des capacités; iii) gestion des savoirs et participation à l'élaboration des politiques; iv) partenariats et mobilisation des ressources.
23. Les activités menées au titre de ces domaines d'action tendent à la réalisation de trois objectifs stratégiques:
 - **Objectif stratégique n° 1: renforcer l'intérêt stratégique des programmes du FIDA tenant compte des besoins des jeunes afin de répondre aux demandes des pays.** Il s'agit d'inciter les pouvoirs publics et les acteurs privés à intensifier leurs investissements, ceci en harmonisant les buts fixés par le Fonds concernant la transversalisation des questions relatives aux jeunes avec les priorités déterminées par la demande des clients du FIDA.
 - **Objectif stratégique n° 2: accroître l'efficacité des programmes du portefeuille du FIDA qui tiennent compte des besoins des jeunes.** Cet objectif, qui vise à porter à leur maximum l'impact et la rentabilité des investissements que le FIDA met en œuvre en faveur de la jeunesse rurale, consiste à asseoir plus solidement la conception, le démarrage et l'exécution des projets moyennant une meilleure gestion des savoirs, la simplification des systèmes et des processus, et le renforcement de la capacité du personnel et des partenaires à obtenir des résultats.
 - **Objectif stratégique n° 3: accroître le pouvoir de décision, les moyens d'action et l'autonomisation des jeunes ruraux.** Cet objectif tend à ce que les jeunes ruraux participent activement à leur propre développement,

grâce au perfectionnement des mécanismes permettant aux parties prenantes de transmettre leurs observations, à l'établissement de partenariats stratégiques avec les organisations dirigées par des jeunes et celles qui sont à leur service, et à l'instauration de mécanismes structurés qui permettront aux jeunes de participer véritablement aux décisions qui les concernent au niveau des projets et des politiques.

24. En définitive, la concrétisation des objectifs stratégiques du plan d'action contribuera à créer les conditions propices à l'obtention de changements porteurs de transformations.
25. La théorie du changement repose sur une série d'hypothèses imbriquées concernant l'environnement favorable et les principaux acteurs concernés:
 - Elle se fonde sur l'idée que l'économie rurale au sens large recèle un potentiel de croissance et peut créer des emplois et des possibilités d'entrepreneuriat en nombre suffisant pour absorber une main-d'œuvre jeune, plus compétente et plus autonome. Ce postulat est étayé par des éléments factuels montrant que les systèmes agroalimentaires – qui emploient déjà 44% des jeunes actifs – sont voués à devenir des moteurs majeurs de la transformation économique rurale. Ce potentiel ressort des projections faisant état d'une hausse de la demande alimentaire mondiale de l'ordre de 35 à 56% d'ici à 2050, ainsi que des estimations selon lesquelles l'intégration des jeunes aux systèmes agroalimentaires pourrait à elle seule accroître le PIB mondial de 680 milliards d'USD²⁴.
 - La théorie du changement suppose en outre que les jeunes ruraux ont la capacité et l'ambition de contribuer activement à la transformation des systèmes agroalimentaires et que cette capacité peut être suffisamment renforcée par un appui ciblé et des mécanismes de participation structurés. Les jeunes sont reconnus pour leur esprit d'innovation²⁵ et bon nombre d'entre eux – jusqu'à 40% dans certains pays d'Afrique – expriment clairement le souhait de créer une entreprise dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture²⁶.
 - Elle part également du principe que les pouvoirs publics maintiendront ou renforceront leur engagement en faveur de l'emploi des jeunes ruraux. Cette hypothèse est corroborée par le fait que 71% des stratégies agricoles nationales mentionnent désormais la jeunesse en toutes lettres, signe d'une appropriation et d'un alignement accrus au niveau des pays, deux facteurs qui augmentent la probabilité de voir se concrétiser un cofinancement^{27, 28}.
 - Parallèlement à l'engagement des pouvoirs publics, la théorie du changement postule que les acteurs privés peuvent être incités à collaborer avec les jeunes ruraux et à investir en leur faveur dès lors que des modèles de partenariat efficaces et une analyse économique solide et convaincante – assortie d'un rendement de l'investissement – leur sont présentés. Il est factuellement établi que le secteur privé se montre très réceptif aux incitations économiques et aux mécanismes de réduction des risques clairs. Comme l'indique l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un investissement public ciblé peut inciter le secteur privé

²⁴ FAO. 2025. *The Status of Youth in Agrifood Systems*. Rome.

²⁵ OIT. 2024. *Global Employment Trends for Youth 2024. Decent work, brighter futures*.

²⁶ Kubik, Zaneta (2022): « The challenges of rural youth employment in Africa: A literature review », Série des documents de travail du ZEF, n° 212, Université de Bonn, ZEF, Bonn.

<https://www.econstor.eu/bitstream/10419/264365/1/1801384487.pdf>.

²⁷ FAO. 2025. *The Status of Youth in Agrifood Systems*. Rome.

²⁸ GIZ. 2020. *Good practices and lessons from GIZ Programmes on rural youth employment*.

à se mobiliser, favoriser la création de valeur ajoutée et faire des systèmes agroalimentaires un secteur dynamique propice à la réussite des jeunes.

- Enfin, la théorie du changement retient l'hypothèse qu'il sera possible de mobiliser des ressources suffisantes pour reproduire à plus grande échelle des programmes tenant compte des besoins des jeunes si le FIDA démontre de manière probante à ses donateurs et partenaires l'impact et le bon rapport coût-avantages de ses investissements. Cette hypothèse s'appuie sur l'appel mondial constant à investir plus et mieux dans l'emploi des jeunes²⁹, ainsi que sur des initiatives spécifiques menées par les Nations Unies et le G20 pour accroître les financements.

C. Domaines d'action

26. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux 2026-2031 sera mis en œuvre dans le cadre de quatre domaines d'action qui sont étroitement corrélés et qui se renforcent mutuellement: i) exécution des programmes de pays; ii) développement des capacités; iii) gestion des savoirs et participation à l'élaboration des politiques; iv) partenariats et mobilisation des ressources. Le recensement et la mise à profit des synergies entre ces domaines seront déterminants pour appréhender la complexité des défis auxquels se heurtent les équipes de pays et les unités de gestion des projets.
27. À chaque domaine d'action correspondra un ensemble de grands produits à obtenir auxquels tendront une série d'activités précises.

Domaine d'action n° 1 – Exécution des programmes de pays

28. Le domaine d'action n° 1 met l'accent sur l'intégration systématique, dans les programmes et projets de portée nationale appuyés par le FIDA, d'approches qui tiennent compte des besoins des jeunes et qui sont fondées sur des données probantes et axées sur les résultats. Il s'agira notamment de prendre des mesures propres à améliorer la qualité de la conception, les processus et les prescriptions opérationnelles, ainsi que les indicateurs et les outils de suivi de la performance.
29. **Effet direct du domaine d'action n° 1:** les programmes et les projets de portée nationale menés par le FIDA intègrent systématiquement des approches factuelles, axées sur les résultats, qui tiennent compte des besoins des jeunes, ainsi que des dispositifs robustes de planification, de mesure des résultats et de gestion adaptative.

Activités principales

30. S'agissant des stratégies régionales, les responsables du FIDA chargés de l'inclusion sociale, en collaboration avec les responsables techniques concernés, instaureront des réunions de coordination en vue de l'intégration des questions prioritaires. Ces réunions se tiendront dès les premières étapes de l'élaboration des COSOP et du développement de la réserve de projets, afin d'harmoniser l'intégration des considérations relatives au genre, à la nutrition, aux peuples autochtones, au handicap et à la jeunesse, ainsi que des considérations techniques pertinentes (infrastructures rurales, financement, foncier, agroécologie). Dans les régions à risque, ces considérations seront éclairées par des analyses de la fragilité et des conflits.
31. Lors de la conception des projets et programmes, les critères de conception se rapportant à la prise en compte des besoins des jeunes continueront d'être appliqués, et l'ensemble des critères d'inclusion sociale (notamment pour ce qui est du genre et de la nutrition, comme indiqué dans les plans d'action sur l'égalité des genres et sur la nutrition) feront l'objet d'examens périodiques. Une boîte à outils dédiée à la conception de projets tenant compte des besoins des jeunes sera mise à la disposition des équipes de conception afin de leur fournir des orientations

²⁹ OIT. 2024. *Global Employment Trends for Youth 2024. Decent work, brighter futures.*

appropriées. Elle comprendra notamment des instruments permettant de recenser les risques et les perspectives propres aux jeunes qui se trouvent dans des pays en situation de fragilité ou touchés par des conflits.

32. Afin d'accroître l'efficacité de la mise en œuvre, un outil de suivi de la performance basé sur l'apprentissage automatique et assorti d'un tableau de bord pour la détection précoce des risques sera développé pour suivre l'exécution des projets tenant compte des besoins des jeunes. L'analyse de la performance s'effectuera à partir de données quantitatives et qualitatives issues des cadres logiques; des indicateurs de supervision et d'appui à l'exécution – notamment de certains indicateurs relatifs à la résilience des jeunes et à la cohésion sociale dans les contextes de fragilité; ainsi que des mesures de suivi couvrant l'ensemble des volets relatifs à la jeunesse. Des « ateliers sur la jeunesse » seront organisés pour apporter un appui aux équipes de pays qui en auront exprimé le souhait, afin d'améliorer la performance des projets tenant compte des besoins des jeunes. Par ailleurs, la boucle de rétroaction de la conception et de l'exécution des projets sera renforcée moyennant la promotion d'outils permettant une meilleure ventilation des données relatives aux jeunes (notamment aux jeunes filles et aux jeunes autochtones) dans les cadres logiques, et l'examen régulier des rapports d'achèvement des projets tenant compte des besoins des jeunes, l'objectif étant de mettre en pratique les enseignements qui en découleront.
33. Pour que les enjeux relatifs aux jeunes soient intégrés de manière cohérente et adéquate dans l'ensemble du FIDA, un réseau interdivisions composé de coordonnateurs désignés pour la jeunesse (ou « champions ») sera mis en place à l'échelle des divisions régionales et des bureaux de pays du Fonds, afin d'améliorer la coordination et le partage de connaissances.
34. Enfin, pour démontrer l'importance des investissements axés sur les jeunes, une analyse des avantages et des inconvénients sera entreprise pour chaque région. Des orientations en matière d'analyse économique et financière seront également produites afin d'évaluer le rendement des investissements visant les projets tenant compte des besoins des jeunes.

Domaine d'action n° 2 – Développement des capacités

35. Le domaine d'action n° 2 porte sur le renforcement des capacités techniques nécessaires à la conception et à l'exécution de projets de qualité en faveur des jeunes. Il s'agit de proposer aux équipes de conception et d'exécution des formations adaptées au contexte et axées sur la demande, de leur fournir des orientations précises et de faciliter les échanges entre pairs dans une logique d'apprentissage collaboratif. Pour optimiser l'efficience et la portée des initiatives de développement des capacités, celles-ci seront élaborées et adaptées à l'aune des évaluations des besoins, puis déployées à l'échelle la plus appropriée, selon les modalités les plus économies disponibles au niveau régional, sous-régional ou national.
36. **Effet direct du domaine d'action n° 2:** le personnel du FIDA, les membres des unités de gestion des projets et les principaux partenaires disposent de connaissances, de compétences et d'outils pratiques avancés qui leur permettent de concevoir de manière efficace des projets qui tiennent compte des besoins des jeunes et qui sont en adéquation avec les priorités institutionnelles, d'exécuter ces projets et d'en assurer le suivi.

Activités principales

37. Ce domaine d'action a pour pilier un programme complet de renforcement des capacités qui est destiné aux unités de gestion de projet et aux partenaires et privilégie l'apprentissage pratique, orienté vers les solutions. Ce programme comprendra des formations adaptées, organisées aux niveaux national et régional, et notamment des modules fondamentaux sur la gestion de la complexité inhérente aux contextes de fragilité. Le cas échéant, ces formations seront conduites

conjointement avec d'autres équipes (équipes chargées de la nutrition, des questions de genre ou du secteur privé, par exemple), dans une optique de décloisonnement.

38. Pour garantir la disponibilité continue de compétences techniques spécialisées, une liste commune de consultants approuvés, présents au niveau des régions et des pays, sera établie pour le domaine de l'inclusion sociale. Elle sera constituée de spécialistes des questions se rapportant aux jeunes, les profils capables de mobiliser des compétences croisées étant privilégiés (il s'agit, par exemple, des personnes dont le savoir-faire couvre à la fois le domaine de la jeunesse et celui des peuples autochtones, la jeunesse et les questions de genre, la jeunesse et la nutrition, etc.).
39. Des cours en ligne seront élaborés, centralisés et diffusés, et comprendront un module de base consacré à la mesure des effets directs en matière d'emploi. Des orientations et des outils spécifiques à la mesure de ces effets directs seront également mis au point. Dans une optique d'intégration avec les grandes priorités du FIDA, des notes d'orientation thématiques sur la participation des jeunes seront préparées et porteront, entre autres, sur l'accès au financement, à la terre et aux marchés, ainsi que sur les technologies de l'information et des communications au service du développement. Le cas échéant, ces activités seront mises en correspondance avec les plans d'action et les stratégies en matière de nutrition, de genre et d'action climatique, afin de garantir la cohérence des engagements institutionnels.
40. Les initiatives de développement des capacités seront amplifiées en prenant appui sur les activités de coopération Sud-Sud et triangulaire; il s'agira ici de prendre exemple sur des modèles éprouvés – comme les réseaux régionaux d'apprentissage entre pairs établis en Amérique latine et dans les Caraïbes à l'intention des équipes d'exécution – et d'adapter ces modèles aux priorités et aux contextes de chaque pays.

Domaine d'action n° 3 – Gestion des savoirs et participation à l'élaboration des politiques

41. Le domaine d'action n° 3 met l'accent sur la capacité du FIDA à produire, à utiliser et à diffuser des connaissances, des données et des enseignements pratiques sur la participation des jeunes, en vue d'éclairer davantage et d'appuyer les domaines d'action n°s 1 et 2. Parallèlement, des produits stratégiques seront élaborés à l'aide d'éléments factuels émanant de sources internes et externes pour outiller les équipes de pays en vue de la collaboration avec les décideurs. Un accent particulier est par ailleurs mis sur l'efficacité de la communication et de la promotion des intérêts des jeunes ruraux.
42. **Effet direct du domaine d'action n° 3:** les parties prenantes du FIDA consultent et mettent en pratique de manière systématique des connaissances factuelles sur le développement des jeunes ruraux, de manière à améliorer la qualité des programmes, à favoriser une culture de l'apprentissage et à conforter l'influence du FIDA dans le cadre des concertations sur les politiques à mener aux plans national et international.

Activités principales

43. Le FIDA mettra à profit le Portail des solutions rurales et s'appuiera sur les initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire en cours pour élaborer des notes d'orientation thématiques, pratiques et facilement accessibles (comme indiqué ci-dessus), qui porteront sur des sujets relatifs aux jeunes (entrepreneuriat des jeunes, accès au financement, à la terre et aux marchés, technologies de l'information et des communications au service du développement, entre autres).
44. Dans un souci d'enrichissement systématique des connaissances, des bilans seront dressés chaque année pour analyser le portefeuille de projets axés sur les jeunes,

auxquels viendront s'ajouter ponctuellement des études approfondies d'une sélection de projets, qui consigneront les meilleures pratiques par région ou par thématique. Les informations recueillies seront utilisées pour élaborer des notes d'orientation factuelles, auxquelles on aura recours pour appuyer une participation active à l'élaboration des politiques.

45. Enfin, pour tendre vers l'excellence et la mise en commun des meilleures pratiques, un programme de récompenses sera mis en place en vue de distinguer les projets axés sur les jeunes qui auront obtenu les meilleurs résultats.

Domaine d'action n° 4: Partenariats et mobilisation des ressources

46. Le domaine d'action n° 4 porte les efforts sur la promotion et le renforcement des partenariats stratégiques entre les organisations et les réseaux dirigés par des jeunes et ceux qui sont à leur service, ainsi que sur la mobilisation de ressources pour compléter les opérations de prêt. Plus particulièrement, on s'attachera à intensifier la collaboration avec les organisations dirigées par des jeunes et avec celles qui sont à leur service dans le cadre de l'initiative Alliances des jeunes ruraux, à resserrer les liens noués avec les partenaires institutionnels existants (par exemple, les organisations des peuples autochtones et les organisations paysannes) et à élargir la collaboration avec la société civile dans son ensemble. La mobilisation des ressources se polarisera quant à elle sur des initiatives phares comme le programme relatif aux pôles d'entrepreneuriat agricole (Agribusiness Hubs Programme).
47. **Effet direct du domaine d'action n° 4:** le FIDA met à profit les partenariats stratégiques et mobilise les ressources avec efficacité, amplifiant ainsi l'échelle, la portée et le caractère participatif des programmes qui tiennent compte des besoins des jeunes, et renforçant le poids des jeunes au sein des espaces de décision.

Activités principales

48. Au niveau des pays, le FIDA accompagnera le développement porté par les jeunes en promouvant l'établissement de partenariats entre les organisations de jeunes ruraux et les projets d'investissement qu'il appuie, moyennant notamment la consolidation des alliances de jeunes ruraux existantes et l'établissement d'au moins trois alliances d'ici à 2027.
49. Les alliances nouées avec les principales organisations de jeunes aux niveaux mondial et régional seront consolidées pour amplifier la voix des jeunes ruraux au sein des enceintes compétentes, et favoriser la coopération de la scène locale à la scène mondiale, ainsi que le dialogue avec les alliances nationales de jeunes ruraux.
50. Les initiatives de partenariat, de participation à l'élaboration des politiques et de partage de connaissances au titre de la coopération Sud-Sud et triangulaire seront encouragées et adaptées aux besoins et aux priorités exprimés par les pays et les partenaires d'exécution.
51. Des activités de mobilisation de ressources seront entreprises afin de permettre la reproduction à plus grande échelle des programmes innovants et éprouvés, à l'image du programme phare relatif aux pôles d'entrepreneuriat agricole (Agribusiness Hubs Programme), qui met en relation les entreprises dirigées par des jeunes avec des acteurs du secteur privé, des mentors et des bailleurs de fonds, dans l'optique d'une croissance durable.

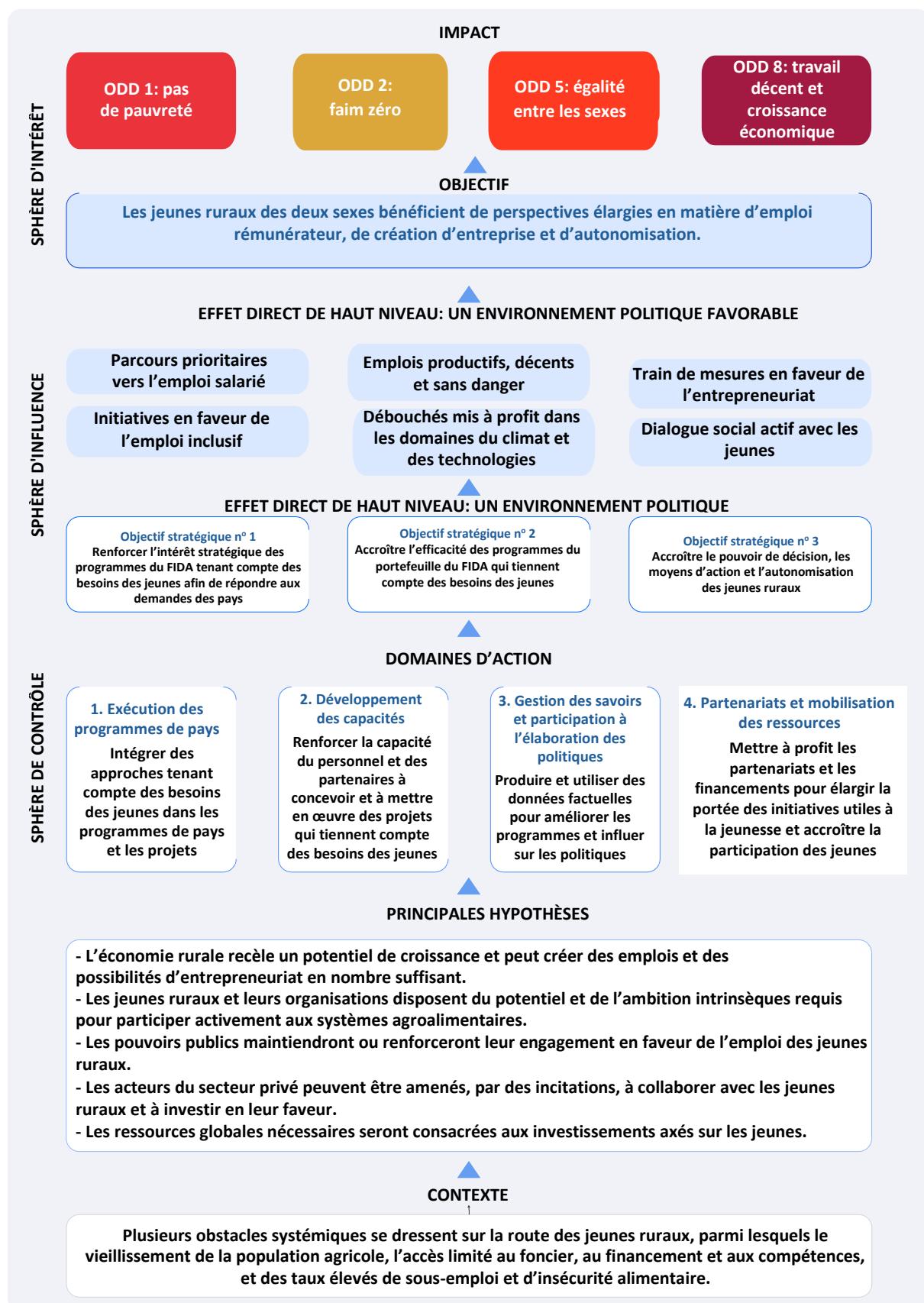
D. Mise en œuvre du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux 2026-2031

52. La mise en œuvre du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux 2026-2031 est une démarche institutionnelle qui exige mobilisation et collaboration de la part de l'ensemble des départements et des divisions concernés, la coordination globale de

l'exécution, du suivi et de la communication des informations étant dévolue à la Division environnement, climat, genre et inclusion sociale.

53. La mise en œuvre suivra une démarche adaptative guidée par les évaluations régulières des progrès; celle-ci sera modulée selon les défis qui se poseront, les possibilités à exploiter et les résultats de l'apprentissage itératif, et le plan d'action sera actualisé selon que de besoin. Le suivi des progrès s'effectuera au moyen des systèmes de gestion internes. La direction présentera les principaux résultats obtenus, notamment au regard des cibles et des engagements pris au titre des reconstitutions des ressources, par l'intermédiaire du Rapport annuel sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE).
54. Grâce à la rationalisation des modalités d'exécution, la mise en œuvre du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux 2026-2031 ne devrait pas entraîner de surcoûts importants. Elle sera principalement financée sur les budgets administratifs du FIDA, qui sont approuvés chaque année. Comme indiqué dans la section relative au domaine d'action n° 4, des activités de mobilisation de ressources supplémentaires viendront, au besoin, soutenir les initiatives stratégiques nouvelles ou existantes – par exemple via le programme de dons du FIDA et lorsque des occasions de partenariat ou de financement supplémentaire se présenteront.

Théorie du changement



Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux 2026-2031

Chaque action présentée ci-après sera menée en étroite coordination avec les divisions et les départements compétents du FIDA, dans une optique d'harmonisation technique, de complémentarité des ressources et d'appropriation collective des résultats.

DOMAINE D'ACTION N° 1: EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE PAYS	
ACTIONS	CALENDRIER PROVISOIRE
Produit 1.1. Des réunions de coordination en vue de l'intégration des questions prioritaires sont organisées dès le début de l'élaboration des COSOP et du développement de la réserve de projets, sous la direction de responsables de l'inclusion sociale et de responsables techniques, pour harmoniser la prise en compte des enjeux relatifs aux jeunes.	En continu (selon le cycle de planification des activités)
Produit 1.2. Un réseau composé de coordonnateurs spécialisés désignés pour la jeunesse (ou « champions ») est établi et mène des activités au niveau des divisions régionales et des bureaux de pays du FIDA pour faciliter la coordination et le partage de connaissances.	D'ici à 2027
Produit 1.3. Les critères de conception du FIDA relatifs à la prise en compte des besoins des jeunes ont été examinés et optimisés.	D'ici à 2028
Produit 1.4. Une boîte à outils dédiée à la conception de projets tenant compte des besoins des jeunes a été constituée et mise en place.	D'ici à 2026
Produit 1.5. Les notes issues de l'examen mené par l'Unité d'assurance qualité sont régulièrement consultées afin que les observations formulées soient mises à profit pour améliorer la conception des futurs projets tenant compte des besoins des jeunes.	En continu
Produit 1.6. Un système de suivi de la performance et d'alerte précoce (doté d'un tableau de bord dynamique) a été mis au point et est utilisé pour suivre la performance des projets qui tiennent compte des besoins des jeunes.	D'ici à 2027
Produit 1.7. Des ateliers d'appui à l'exécution sont organisés pour fournir une assistance ciblée aux projets jugés problématiques parmi ceux tenant compte des besoins des jeunes.	D'ici à 2031 (en cours)
Produit 1.8. Des analyses des avantages et des inconvénients au niveau des régions et des pays, ainsi que des orientations en matière d'analyse économique et financière, ont été élaborées pour évaluer le rendement sur investissement des projets tenant compte des besoins des jeunes.	D'ici à 2029
DOMAINE D'ACTION N° 2: DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS	
ACTIONS	CALENDRIER PROVISOIRE
Produit 2.1. Des formations techniques régionales sont organisées à l'intention des unités de gestion des projets, des bureaux de pays du FIDA et des consultants, afin d'améliorer la conception et l'exécution des projets qui tiennent compte des besoins des jeunes.	En continu et selon la demande
Produit 2.2. Une liste commune de consultants approuvés présents au niveau des régions et des pays, et spécialisés en matière d'inclusion des jeunes, est établie et accessible.	D'ici à 2028
Produit 2.3. Un catalogue de formations en ligne complet et accessible (répertoire de cours) sur la jeunesse rurale a été mis en place, qui comprend des contenus externes sélectionnés et des modules de l'Académie des opérations du FIDA.	D'ici à 2029
Produit 2.4. Un module de formation facile à aborder, consacré à la mesure des effets directs en matière d'emploi, a été développé et rendu accessible aux personnes concernées.	D'ici à 2029
Produit 2.5. Des notes d'orientation thématiques sur la participation des jeunes ont été élaborées et diffusées en coordination avec les équipes chargées de la fragilité, du climat et de la biodiversité, et du secteur privé (y compris des spécialistes de la finance rurale et des filières).	D'ici à 2028

Produit 2.6. Des réseaux régionaux d'apprentissage entre pairs et de coopération Sud-Sud et triangulaire destinés aux équipes d'exécution (unités de gestion des projets, institutions partenaires pour l'exécution) ont été établis et mènent des activités pour favoriser le partage des connaissances et la recherche de solutions concertées aux problèmes en matière d'inclusion sociale (des jeunes).	D'ici à 2029
DOMAINE D'ACTION N° 3: GESTION DES SAVOIRS ET PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES	
ACTIONS	CALENDRIER PROVISOIRE
Produit 3.1. Un registre public de connaissances comprenant des notes pratiques et des exemples de bonnes pratiques sur les grandes thématiques liées à la jeunesse (par exemple, filières ou accès au financement) a été créé et mis à disposition des parties prenantes.	D'ici à 2030
Produit 3.2. Des bilans sur la performance et l'état d'avancement du portefeuille de projets du FIDA tenant compte des besoins des jeunes sont élaborés chaque année et soumis en tant que contribution officielle par l'intermédiaire du Rapport sur l'efficacité du FIDA concernant les thématiques transversales.	D'ici à 2031 (en cours)
Produit 3.3. Des études approfondies portant sur une sélection de projets tenant compte des besoins des jeunes, dans lesquelles sont recensés les meilleures pratiques et les enseignements tirés des activités, sont publiées et diffusées à échéances régulières.	D'ici à 2031 (en cours)
Produit 3.4. Des notes d'orientation factuelles ont été élaborées et sont utilisées pour appuyer une participation active à l'élaboration des politiques portant sur les enjeux relatifs aux jeunes aux niveaux national, régional et international.	D'ici à 2031 (en cours)
Produit 3.5. Un programme de récompenses visant à distinguer les projets qui ont obtenu les meilleurs résultats parmi ceux qui tiennent compte des besoins des jeunes est mis en place et appliqué.	D'ici à 2031 (en cours)
DOMAINE D'ACTION N° 4: PARTENARIATS ET MOBILISATION DES RESSOURCES	
ACTIONS	CALENDRIER PROVISOIRE
Produit 4.1. Les alliances de jeunes ruraux déjà en place au niveau des projets ont été consolidées et au moins trois alliances supplémentaires ont été mises en place grâce à la promotion de partenariats entre les organisations de jeunes ruraux et les projets d'investissement soutenus par le FIDA.	D'ici à 2027
Produit 4.2. Des partenariats stratégiques ont été établis avec les grandes organisations régionales et mondiales de la jeunesse qui se consacrent au développement rural en vue de faciliter la coopération technique et stratégique et de mener des actions conjointes de plaidoyer.	En continu
Produit 4.3. La visibilité des activités que le FIDA mène en faveur des jeunes est renforcée au sein des grands forums mondiaux (par exemple, communautés de pratique, forums de jeunes ou plateformes de mise en commun des connaissances).	D'ici à 2031 (en cours)
Produit 4.4. Les ressources additionnelles à l'appui des programmes en faveur de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes, comme le programme phare du FIDA relatif aux pôles d'entrepreneuriat agricole (Agribusiness Hubs Programme), sont mises à profit de manière efficace.	D'ici à 2026
Produit 4.5. Les initiatives de partenariat, de participation à l'élaboration des politiques et de partage de connaissances au titre de la coopération Sud-Sud et triangulaire sont encouragées et adaptées aux besoins et aux priorités des pays et des partenaires d'exécution.	En continu

Principaux enseignements

1. Plusieurs enseignements ont été tirés de l'expérience que le FIDA a acquise en matière de participation des jeunes et de la meilleure compréhension des aspects institutionnels, opérationnels et techniques qui s'y rapportent. Les enseignements ici présentés, qui se fondent sur de vastes consultations menées auprès du personnel et des consultants du FIDA et sur l'analyse de données internes, sont le fruit d'une évaluation stratégique visant à recenser les mesures à prendre pour intensifier les efforts déployés par le Fonds en faveur de la jeunesse. Ces enseignements livrent des indications utiles sur les meilleures voies à suivre pour renforcer les systèmes, les processus et les produits du FIDA, et ainsi démultiplier l'impact en faveur des jeunes ruraux.
 - i) **Prendre en considération les priorités nationales.** Les stratégies en faveur de l'emploi des jeunes doivent être établies en fonction des contextes locaux particuliers et des priorités fixées par les pouvoirs publics. Les stratégies d'intervention devraient être dictées par la demande et conçues en coordination étroite avec les autorités et d'autres parties prenantes de premier plan, et recenser en priorité les débouchés en matière d'emploi et d'entrepreneuriat agroalimentaires qui seraient susceptibles d'être générés ou amplifiés par les investissements appuyés par le FIDA.
 - ii) **Instaurer des écosystèmes de soutien.** Les projets obtiennent un meilleur taux de réussite lorsqu'ils prennent appui sur les synergies et les complémentarités entre les diverses parties prenantes (secteur privé, milieu professionnel, institutions financières, pouvoirs publics, décideurs et établissements de formation) pour stimuler durablement l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ruraux. Pour activer ces synergies, notamment dans les situations de fragilité, les parties prenantes ont besoin d'un appui soigneusement adapté. On constate par ailleurs une demande croissante d'orientations et de bonnes pratiques à mettre en place pour développer efficacement des partenariats en faveur de l'emploi des jeunes.
 - iii) **Privilégier les approches multisectorielles.** Les investissements en faveur de l'emploi rural non agricole et de l'emploi non agricole élargissent les débouchés des jeunes dans de nombreux secteurs. Dans le cadre d'une approche multisectorielle, une collaboration doit être instaurée avec plusieurs ministères outre celui de l'agriculture, notamment ceux qui s'occupent de questions touchant aux jeunes, comme le ministère de la jeunesse et celui des sports. Cependant, pour que l'investissement en faveur des jeunes ruraux porte ses fruits, une coordination et une collaboration interministérielles plus larges sont nécessaires entre, par exemple, le ministère de l'agriculture et les ministères du travail, de la santé, de l'éducation, et du développement et de l'inclusion sociale.
 - iv) **Accès au financement.** L'accès au financement est un écueil majeur pour les jeunes ruraux qui participent aux projets du FIDA, qui souvent leur laisse peu de marge de manœuvre pour créer une entreprise ou développer leur activité. Alors qu'il s'agit d'un aspect important, l'accent est davantage placé sur les interventions qui portent sur d'autres thématiques (comme le renforcement des compétences) que sur le financement de solutions dans le cadre des programmes liés à la jeunesse. L'autonomisation des jeunes impose de remédier à cet écart, notamment dans le secteur agricole, où la disponibilité des fonds propres initiaux est un facteur qui conditionne la réussite. Si les capacités financières doivent être renforcées, il y a également lieu d'apporter un appui ciblé aux prestataires de services financiers afin qu'ils puissent proposer des produits abordables, accessibles, responsables et adaptés aux besoins des jeunes en s'appuyant sur les dispositifs de connaissance de la clientèle. Bien que le FIDA ait acquis une solide

expérience dans le domaine de l'accès au financement en milieu rural, il serait possible d'étoffer davantage les connaissances sur les particularités des produits destinés aux jeunes. Les opérations non souveraines dans le secteur privé, qui comptent en moyenne déjà 30% de jeunes participants aux projets, pourraient être une source supplémentaire de financement en faveur des jeunes ruraux. Cependant, les institutions financières participantes doivent renforcer leurs capacités et se doter de meilleurs systèmes pour pouvoir suivre la performance pour ce qui est des jeunes ruraux et « fermer la boucle de rétroaction ».

- v) **Accès à la terre et aux ressources productives.** L'accès au foncier est essentiel pour permettre aux jeunes ruraux de s'investir activement dans le secteur agricole et dans l'entrepreneuriat. Outre la production agricole à proprement parler, il existe un rapport étroit entre l'obtention d'un accès à la terre et la sécurisation de facteurs de production essentiels comme le crédit, les infrastructures et la technologie. Or les jeunes se heurtent souvent à plusieurs obstacles systémiques dans ce domaine, à commencer par des régimes fonciers restrictifs et le manque de ressources complémentaires. À cela s'ajoute le fait que les jeunes héritent plus tardivement, et de parcelles de plus petite superficie³⁰. Faute de voir leurs droits fonciers reconnus ou de jouir d'une sécurité foncière, ils sont fréquemment exclus des offres de financement et se retrouvent dans l'incapacité d'investir dans l'achat d'intrants améliorés et dans leur intégration aux filières. Notons surtout que parmi les ressources productives figurent des technologies nouvelles et des outils numériques qui sont susceptibles de révolutionner les pratiques agricoles et d'élargir l'accès aux marchés. L'expérience acquise par le FIDA montre que pour surmonter ces obstacles, les éléments suivants sont nécessaires: une législation et des politiques favorables, des mécanismes favorisant la transmission intergénérationnelle des terres, l'accès aux terres et aux intrants communaux, la location de machines pour la production, des modèles de propriété conjointe, ainsi qu'une gouvernance et une gestion foncières adaptées aux besoins des jeunes. Les processus de planification doivent couvrir l'ensemble des ressources productives et faire en sorte que celles-ci soient accessibles aux jeunes. Il est également possible d'augmenter le nombre d'initiatives de participation à l'élaboration des politiques portant sur l'accès à la terre.
- vi) **Jeunes femmes.** Les jeunes femmes rurales se heurtent à des difficultés supplémentaires qui peuvent les empêcher d'atteindre la maîtrise et le niveau de participation productive nécessaires à la réussite des activités économiques qu'elles souhaitent mener. Pour qu'elles soient incluses dans les programmes d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes, il faut des mesures concrètes qui leur permettront d'accéder plus facilement aux facteurs de production et aux services connexes (financiers et non financiers) ainsi qu'aux marchés qui correspondent à leurs besoins. Les programmes d'appui à l'emploi salarié doivent s'accompagner de stratégies de recrutement proactives, de mécanismes de placement adaptés et de critères de sélection spécifiques, y compris de mesures d'action positive. Ils doivent aussi tenir compte des difficultés qui sont propres aux femmes, comme celles que rencontrent les jeunes mères en matière de garde d'enfants. Le ciblage des jeunes femmes offre aussi la possibilité, tout aussi importante, d'établir une articulation avec d'autres thématiques transversales, en particulier avec le genre et la nutrition.

³⁰ FAO. 2025. *Status of Rural Youth in Agrifood Systems* (p. 49). Rome.

- vii) **Jeunes autochtones.** Les jeunes autochtones se heurtent à de multiples difficultés: ils sont victimes de discriminations, font les frais du manque de services éducatifs qui soient compatibles avec leur culture et proposés dans leur propre langue, présentent des taux élevés d'analphabétisme, de décrochage scolaire et de chômage, et ne bénéficient pas d'une protection juridique suffisante. En dépit de ces obstacles, ils jouent un rôle de premier plan dans la préservation des savoirs traditionnels et des droits sur les terres, les territoires et les ressources, et la protection de leurs systèmes alimentaires traditionnels. Les projets du FIDA qui tiennent compte des besoins des jeunes et ciblent les jeunes autochtones gagneraient à intégrer des activités qui promeuvent la transmission intergénérationnelle des savoirs, notamment sur les systèmes alimentaires durables, et à adopter des approches ciblées qui visent à aider les jeunes autochtones à innover, à diversifier leur production et à améliorer la commercialisation de leurs produits, ainsi qu'à se poser en exemple des principes de qualité, de préservation de la biodiversité et de conservation de l'environnement.
- viii) **Emplois décents.** Dans les zones rurales, la prévalence du sous-emploi des jeunes est souvent plus élevée que celle du chômage; les interventions doivent donc tenter de pallier les problèmes systémiques qui aggravent le déficit normatif relatif au travail décent³¹. Pour tendre à des résultats durables et stables en faveur de l'emploi, les programmes peuvent, dès la conception, recenser les défaillances en matière de qualité et de sécurité de l'emploi, et tenter d'y apporter des solutions.
- ix) **Innovations par les emplois verts et l'inclusion numérique.** Les perspectives nouvelles ouvertes par les emplois verts et l'innovation numérique peuvent contribuer, dans une large mesure, à l'autonomisation des jeunes ruraux, notamment grâce aux emplois créés dans les secteurs qui contribuent à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des ressources naturelles. Dans le cadre de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13), il est admis qu'en dotant les jeunes de compétences numériques et en leur ménageant un accès aux emplois verts, les programmes peuvent fournir des moyens d'existence qui non seulement permettent de dégager des revenus, mais qui concourent également à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. La réalisation de ce potentiel requiert toutefois des stratégies ciblées, ainsi qu'une action concertée des pouvoirs publics, des acteurs du secteur privé et des parties prenantes locales.
- x) **Acquisition de compétences techniques et non techniques.** Le passage de la phase de perfectionnement des compétences à celle de l'entrée dans l'emploi est un processus progressif qui exige un appui dans la durée. Si le manque de compétences techniques entrave souvent l'accès des jeunes ruraux aux emplois de qualité, les programmes devraient orienter les activités de perfectionnement et de requalification en fonction des besoins du marché plutôt que de proposer des formations générales, et mettre parallèlement l'accent sur la formation par le travail, notamment par l'apprentissage ou les stages. Dans le cadre d'une démarche intégrée, les programmes devraient également rapprocher les jeunes ruraux des employeurs par l'intermédiaire des plateformes de mise en relation des demandeurs d'emploi et des recruteurs, et prévoir des dispositifs de soutien post-formation structurés qui incluent un accompagnement continu ainsi qu'un accès aux marchés et aux réseaux professionnels. Par ailleurs, outre

³¹ Le travail décent, selon la définition qu'en donne l'OIT, est un « travail productif pour les femmes et les hommes dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine ». Il s'agit en d'autres termes d'un travail qui offre un revenu juste, la sécurité, une protection sociale, des perspectives de développement personnel, et la liberté d'exprimer ses préoccupations et de participer aux décisions.

les compétences techniques, nombre de jeunes ruraux présentent une limitation des capacités cognitives essentielles (compétences non techniques), qui sont pourtant indispensables pour obtenir et conserver un emploi compte tenu de l'évolution du marché du travail.

- xi) **Fragilité.** Sachant qu'à l'horizon 2030, deux tiers des personnes touchées par l'extrême pauvreté seront concentrées dans des pays en situation de fragilité ou touchés par des conflits, il a été décidé qu'une attention plus soutenue serait portée sur les contextes de fragilité dans le cadre de FIDA13. Dans ces contextes, les jeunes ruraux se heurtent à de multiples problèmes qui se recoupent, comme l'insécurité, la malnutrition, les déplacements, la faiblesse des institutions et l'accès limité à l'emploi, qui rendent d'autant plus difficile l'application de modèles traditionnels de création d'emplois. Les approches progressives fondées sur la protection, comme la fourniture de services médicaux et le travail contre rémunération, le renforcement des actifs et les programmes d'intérêt public, peuvent procurer des revenus à court terme tout en contribuant à la stabilisation et au relèvement communautaires. Pour que leur impact soit démultiplié, il faut que ces interventions soient adaptées au contexte, qu'elles tiennent compte des conflits et qu'elles tendent à renforcer les moyens d'action des jeunes. La forte mobilisation des parties prenantes est un facteur fondamental, de même que les approches de développement à l'initiative des communautés qui favorisent l'appropriation et la responsabilisation locales. Les programmes de sortie de la pauvreté, tels que ceux qui ont été mis à l'essai par le Bangladesh Rural Advancement Committee³², peuvent proposer des parcours structurés, où le soutien à court terme peut déboucher sur la consolidation de la résilience et des moyens d'existence à long terme.
- xii) **Partenariats.** Pour promouvoir de manière durable l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ruraux, il est essentiel de favoriser la création d'écosystèmes d'entrepreneuriat agricole intégrés qui mettent en correspondance le perfectionnement des compétences et les exigences du marché du travail et qui facilitent l'accès des jeunes entrepreneurs aux marchés. Pour que ces écosystèmes soient efficaces, il est nécessaire de promouvoir une collaboration étroite entre les acteurs publics et privés, à savoir les administrations locales, les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels, les entreprises agricoles et les partenaires de développement, les réseaux de jeunes et les entreprises dirigées par des jeunes. L'accent placé sur le secteur privé pendant FIDA13 permet d'intensifier la collaboration avec les acteurs privés dans la perspective de produire des résultats en faveur des jeunes. En plus d'intégrer dans leurs filières les jeunes agriculteurs et les entreprises agricoles dirigées par des jeunes, les partenaires du secteur privé peuvent soutenir les projets d'incubation axés sur les jeunes, encadrer les jeunes entrepreneurs et faciliter l'accès aux marchés en mettant à profit un modèle de partenariats public-privé-producteurs et les forums multipartites.
- xiii) **Nouer des liens entre les jeunes et le FIDA.** De nombreux programmes axés sur la jeunesse font abstraction des points de vue et des aspirations des jeunes, ce qui engendre une asymétrie entre les objectifs poursuivis et les besoins réels des jeunes. La mise en place de groupes consultatifs pour les jeunes et de mécanismes de planification participatifs associant les organisations de la société civile dirigées par des jeunes et celles œuvrant en leur faveur (notamment les sections jeunesse des organisations paysannes, des groupements de producteurs et des réseaux des peuples autochtones)

³² Fondé au Bangladesh, le Bangladesh Rural Advancement Committee, l'une des plus grandes organisations internationales de développement, est réputé pour avoir élaboré une approche fondée sur une sortie progressive de la pauvreté.

peut contribuer à résorber cet écart. Cette démarche est conforme à l'engagement pris au titre de FIDA13 d'étendre l'approche communautaire en faveur des jeunes en vue de recueillir les réactions des parties prenantes dans le cadre des opérations et de veiller à ce que les jeunes soient consultés lors de l'élaboration des stratégies et politiques opérationnelles qui les concernent.

- xiv) **Mettre en commun les données et les savoirs.** Le manque de communication des données et des savoirs compromet la conception et l'exécution des programmes qui sont axés sur l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes et qui abordent des difficultés concrètes. Certains projets disposent de peu de données sur les jeunes ruraux – notamment ceux qui présentent des vulnérabilités multiples (comme les jeunes autochtones ou les jeunes en situation de handicap) – ou, lorsqu'elles existent, omettent de les communiquer. Par ailleurs, en raison du manque de fiabilité des données déclaratives et du manque de cohérence des données sur les effets directs, il est difficile d'obtenir des mesures précises sur la création d'emplois et d'évaluer s'il y a bien eu création d'emplois décents.
- xv) **Thématiques transversales.** L'engagement pris par le FIDA d'intégrer les jeunes et d'autres thématiques transversales (environnement et changements climatiques, questions de genre et enjeux nutritionnels) dans les projets d'investissement qu'il soutient contribue à renforcer le caractère inclusif et durable de ses interventions. Toutefois, la transversalisation concomitante d'une ou plusieurs thématiques dans le cadre d'un même projet peut ajouter un surcroît de complexité à l'exécution. Il importe dès lors d'intégrer ces thématiques transversales d'une manière qui soit réaliste sur le plan pratique, en répondant aux besoins concrets et en exploitant les synergies entre elles pour produire les résultats escomptés, sans solliciter à l'excès les capacités d'exécution des unités de gestion de projet.
- xvi) **Capacités techniques en matière de conception et d'exécution.** Les équipes de projet gagneraient en efficacité si elles disposaient d'un meilleur accès aux données et aux savoirs partagés sur les meilleures pratiques qui permettent d'intégrer des voies de transition vers l'emploi et l'autonomisation des jeunes dans les rapports de conception des projets, et qui permettent d'élaborer des stratégies d'exécution adaptées aux besoins des jeunes. De même, la conception et l'exécution des projets tenant compte des besoins des jeunes pourraient être améliorées si des orientations plus précises sur la mobilisation des jeunes ruraux au moyen des mécanismes de consultation des parties prenantes étaient disponibles, et si les capacités à cet égard étaient renforcées. Des mesures devraient également être prises pour que le personnel, les consultants et les unités de gestion des projets puissent obtenir rapidement des conseils et des directives fiables, disposer d'outils de gestion des savoirs et consulter les meilleures pratiques pertinentes.
- xvii) **Mesurer la performance des interventions des projets axés sur la jeunesse.** À la différence d'autres thématiques transversales (questions de genre, changements climatiques et enjeux nutritionnels), il n'existe actuellement aucun indicateur spécifique qui permettrait de suivre la supervision et l'appui à l'exécution et donc d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des interventions concernant les jeunes. Il est donc difficile de gérer et de communiquer de manière cohérente les résultats obtenus par les projets visant les jeunes, que ce soit pour un projet ou un groupe de projets. Des travaux fondés sur l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique sont en cours en vue de développer des indicateurs qui permettront de mesurer la performance en matière de prise en compte des besoins des jeunes.

- xviii) **Mesurer les effets directs liés à l'emploi.** Si les méthodes employées pour mesurer la création d'emplois étaient rendues plus claires et plus simples, l'appropriation et l'adoption de l'indicateur d'effet direct concernant l'emploi (indicateur de base 2.2.1) par les pouvoirs publics pourraient s'en retrouver améliorées. Certains pays se sont dits réticents à l'idée de s'engager à atteindre les cibles mesurées à l'aune de cet indicateur, citant les préoccupations soulevées quant à sa définition, qui ne tient pas suffisamment compte du fait que l'emploi dans les zones rurales est davantage marqué par le sous-emploi que par le chômage. Par ailleurs, la mesure de la création d'emplois est, par nature, complexe et multidimensionnelle, puisqu'elle peut concerner aussi bien les emplois directs générés par les activités des projets, que les emplois indirects créés dans les filières et les emplois induits qui découlent d'une hausse de l'activité économique. Par création d'emplois, on entend également la création d'emplois informels, qui revêtent une importance particulière dans les économies rurales et agroalimentaires.
- xix) **Ciblage.** Pour qu'ils soient efficaces, les programmes tenant compte des besoins des jeunes doivent inclure des approches de ciblage qui sont à la fois conformes aux stratégies générales des projets et adaptées aux situations et aux besoins divers des jeunes ruraux. Étant donné que les jeunes ne forment pas un bloc homogène, eu égard aux différences d'âge, de sexe, de niveau d'instruction, de mobilité ou de statut socioéconomique, l'adoption d'une approche identique pour tous aboutit souvent à des résultats insuffisants. Si des travaux ont été récemment menés en vue de définir les seuils applicables aux objectifs de portée, des stratégies de ciblage précises doivent être dégagées et élaborées en fonction des sous-groupes de jeunes (par exemple, jeunes versus moins jeunes, jeunes hommes versus jeunes femmes, jeunes autochtones versus jeunes non autochtones, jeunes en situation de handicap), afin que les interventions soient inclusives et adaptées aux circonstances, y compris dans les contextes de fragilité.
- xx) **Voies d'intervention en faveur de l'emploi salarié et de l'emploi indépendant.** Les stratégies d'emploi pour les jeunes qui sont mises en œuvre dans les projets de développement rural devraient inclure des voies différencierées pour l'accès à l'emploi salarié et à l'emploi indépendant, sachant que de nombreux jeunes pourraient privilégier l'emploi salarié, tandis que d'autres opteraient pour l'emploi indépendant, l'un et l'autre nécessitant un appui différencié. Les parcours vers l'emploi salarié sont souvent fonction de la disponibilité des emplois dans le secteur privé, des programmes d'intérêt public ou des contrats d'apprentissage, et nécessitent généralement que l'on investisse dans des formations professionnelles adaptées en fonction de la demande des marchés. Les parcours vers l'emploi indépendant et l'entrepreneuriat requièrent quant à eux un accès au financement, des possibilités d'encadrement, des services liés au développement des entreprises et un appui à l'accès aux marchés. Il convient de définir précisément le ou les parcours que les projets visent à appuyer, et de veiller en outre à ce que les interventions soient cohérentes, réalistes et adaptées aux difficultés et aux priorités des jeunes, ainsi qu'aux contextes économiques locaux. Le fait de clarifier les stratégies relatives aux voies d'accès à l'emploi peut avoir une incidence positive sur la conception et l'efficacité des interventions axées sur les jeunes.